

Délibération N° 2017-64

Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu les avis favorables de la CFVU rendus lors de la séance du 15 septembre 2017 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la CFVU du 15 septembre 2017

I/ Conventions

- 1/ UFR T&T/Musée des Tissus de Lyon : convention de partenariat Licence professionnelle « Guide-conférencier »
- 2/ UFR T&T/Lycée Hector Guimard Lyon : convention de partenariat Licence professionnelle « Guide-conférencier »
- 3/ UFR T&T/Un monde bleu - agence de voyage fluvial, Lyon : convention de partenariat Licence professionnelle « Guide-conférencier »
- 4/ UFR T&T/ENS Lyon : convention de partenariat concernant la validation de la L3 « Histoire de l'art et archéologie, parcours histoire de l'art » pour les élèves de l'ENS
- 5/ UFR SEG/ENS Lyon : convention de partenariat concernant la validation de la L3 « Economie gestion, parcours économie gestion, option 3 mathématiques et économétrie » pour les élèves de l'ENS
- 6/ UFR LESLA/ENS Lyon : convention de partenariat concernant la validation du Master « Musicologie, parcours musicologie fondamentale et appliquée » pour les élèves de l'ENS
- 7/ UFR SEG/Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis : accord de coopération académique concernant le programme de mobilité du Master 1 « Monnaie, banque, finance, assurance »
- 8/ UFR SEG/Université royale de Droit et Sciences économiques de Phnom Penh : convention de partenariat concernant le DDPI franco-cambodgien en Master « Economie sociale et solidaire »

Les conventions ci-dessus, jointes en annexe, sont approuvées à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2017-65

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et D 714-34
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
- Vu** les statuts du SCD adoptés par le Conseil d'administration le 8 mars 2013, notamment l'art. 5
- Vu** le procès-verbal du Conseil de la Documentation en date du 31 mars 2017,

Prend la délibération suivante :

1/ OBJET : Approbation du rapport d'activité du SCD au titre de l'année 2016

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité du SCD pour l'année 2016, joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2017-66

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des procès-verbaux des Conseil d'administration des 2 juin et 7 juillet 2017

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des séances des 2 juin et 7 juillet 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2017-67

Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, et en particulier son article 17,
- Vu la démission en date du 6 septembre 2017 de Mme Sandrine MINI, personnalité extérieure du Conseil d'administration relevant du domaine artistique, culturel, scientifique ou humanitaire exerçant des responsabilités sociétales,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des modalités de lancement et d'organisation de l'appel public à candidature pour la désignation d'une personnalité extérieure relevant du domaine artistique, culturel, scientifique ou humanitaire exerçant des responsabilités sociétales

Le Conseil d'administration arrête les modalités de l'appel public à candidatures ainsi qu'il suit :

- a) Le texte de l'appel public à candidature et le formulaire de candidature joints à la présente délibération sont approuvés par le Conseil d'administration et figurent en annexe,
- b) La date de dépôt des candidatures est fixée au 10 octobre 2017 à minuit
- c) Les candidatures seront adressées par mél auprès de la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés à l'adresse suivante : dajim@univ-lyon2.fr
- d) Le présent appel à candidature sera diffusé sur le site internet de l'université, ainsi que sur ses réseaux sociaux, et sur le site internet de la COMUE Université de Lyon.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres,

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2017-68

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment son article 38 ;

Prend acte de l'information suivante :

OBJET : Information sur la nomination des chargé.es de mission

Les administrateur/trices sont tenu.es informé.es de la nomination de Madame Marie-Pascale HALARY en qualité de chargée de mission aux Masters MEEF et la reconduction, dans ses fonctions, de Monsieur Guillaume PROTIERE, chargé de mission aux moyens pédagogiques. Les lettres de mission sont jointes en annexe. Les missions sont confiées pour une durée d'un an (2017/2018).

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 22

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2017-69

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Le Conseil d'administration approuve les conventions désignées ci-dessous et jointes en annexe à la présente délibération :

- Convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique « *Institut du Genre* »,
- Convention de subvention 2017 Erasmus + pour le projet intitulé « *Communication, diversité culturelle et solidarité* » pour un montant maximum de 401.992 €.
- Convention attributive d'aide dans le cadre du projet « *Numapresse* » conclue avec l'ANR (montant prévisionnel : 37 368 €).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017
Pour la Présidente,
La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

délibération N° 2017-70

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son articles L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

Préambule

A l'occasion des 30 ans du programme Erasmus +, le Service des Relations Internationales organise un jeu concours international à l'attention des étudiants.es et personnels de l'Université.

OBJET : Règlement du jeu concours 30 ans Erasmus +

Article 1 : Le conseil d'administration approuve le règlement du jeu concours organisé dans le cadre des 30 ans d'Erasmus + joint à la présente délibération sous réserve de le reformuler selon une écriture non discriminante et d'interdire sa participation au personnel du SRI.

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les libéralités consenties dans le cadre du jeu concours, à savoir :

- 2 week-ends pour 2 personnes en Europe
- 2 tablettes

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2017-71

Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu la délibération n°2017-47 du 7 juillet 2017 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de lancement et de signature des marchés publics « prestation de déménagement, manutention, garde meuble et transfert de divers mobiliers et matériels » et « fourniture et acheminement de gaz naturel ».

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des marchés publics dont les descriptifs sont joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.